



Concept d'accueil préscolaire et parascolaire de l'Association de la Petite Enfance de Martigny (APEM)

Association de la Petite Enfance de Martigny
Av. du Grand-St-Bernard 4
1920 Martigny
027 721 28 31
info@ape-martigny.ch

Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Mission de l'APEM.....	4
3. Philosophie, valeurs et objectifs de l'APEM.....	5
4. Concept pédagogique.....	5
4.1 Assurer un accueil quotidien de qualité.....	5
4.1.1 La création de liens significatifs entre les enfants et le personnel éducatif.....	5
4.1.2 La création d'un cadre de vie épanouissant.....	6
4.1.3 Les activités qui soutiennent le développement global de l'enfant.....	6
4.1.4 L'inclusion et la participation des enfants à la vie quotidienne de la structure.....	7
4.2 Promouvoir la santé et le développement des enfants.....	8
4.3 Développer le partenariat avec les familles et soutenir la parentalité.....	9
4.4 Participer à la cohésion sociale et communautaire.....	10
5. Conclusion.....	10

1. Introduction

L'Association de la petite enfance de Martigny (APEM) a été créée en 2011 et comporte à ce jour 11 structures qui offrent un service d'accueil collectif pour les enfants âgés de 10 semaines jusqu'à 12 ans (ou jusqu'à la 8^{ème} Harmos). Le présent document a pour objectif de mettre en évidence, à l'intention des collaboratrices et collaborateurs de l'APEM, des parents et des partenaires extérieurs, les principes fondamentaux qui guident l'action socio-éducative des différentes structures de l'APEM. Ces structures comprennent :

En ville de Martigny :

- 1 nurserie ; la Nurserie, pour les enfants âgés de 10 semaines à 18 mois, 29 places.
- 3 crèches ; les Colombes, les Galopins, les Gavroches, pour les enfants âgés de 18 mois à l'âge de la scolarité obligatoire, 107 places.
- 4 unités d'accueil pour écoliers (UAPE) ; Au Beau Milieu, le Totem, l'Abricojeux, la Tribu pour les enfants scolarisés de la 1H à la 8H, 292 places.
- 2 garderies ; l'Ile aux Enfants, Pamplemousse, pour les enfants âgés de 18 mois jusqu'à l'entrée en 1H, 34 places.

A Charrat :

- 1 nurserie – crèche – unité d'accueil pour écoliers, la Charade, pour les enfants âgés de 10 semaines jusqu'à 12 ans (ou jusqu' à la 8^{ème} Harmos), 89 places.

Le présent concept d'accueil met en évidence les principes fondamentaux qui sous-tendent et guident l'action socio-éducative de l'APEM. Ces principes sont réfléchis de manière transversale et s'appliquent à l'ensemble des structures d'accueil avec des adaptations spécifiques, décrites dans les projets pédagogiques propre à chaque structure, en fonction de sa mission et de ses caractéristiques.

Notre concept d'accueil se base sur les récentes recherches et ressources documentaires en matière d'accueil de l'enfance dont les principales sont :

- Le cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance de la Commission suisse pour l'UNESCO, dans son édition de 2016.
- La Charte de qualité du Service cantonal de la jeunesse pour l'accueil à la journée des enfants de la naissance jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire.
- Les normes QualiPE qui reposent sur des bases scientifiques et dont l'un des buts est d'aider au travail pédagogique en équipe.

Le personnel travaillant au sein de l'APEM s'engage à respecter le contenu de la philosophie de l'APEM ainsi que du concept d'accueil.

2. Mission de l'APEM

Les différentes structures d'accueil de l'APEM ont pour mission première d'accompagner les enfants dans leurs différents apprentissages en leur permettant de développer toutes les dimensions de leur personne, notamment sur le plan affectif, social, moral, cognitif et physique. Elles permettent également à de nombreux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle tout en les soutenant dans leur rôle parental. En ce sens, les structures d'accueil jouent un rôle important dans la cohésion sociale et communautaire.

3. Philosophie, valeurs et objectifs de l'APEM

Les activités et projets développés au sein des structures de l'APEM respectent les Directives cantonales pour l'accueil à la journée des enfants de la naissance jusqu'à la fin de la scolarité primaire ainsi que la Convention internationale des droits de l'enfants.

Le personnel qui œuvre dans nos structures :

- Accueille et accompagne les enfants et leur famille selon les principes de l'éducation bienveillante.
- Assure la sécurité et l'intégrité physique et psychologique des enfants.
- Exerce son action professionnelle conformément au cadre légal.
- Développe une posture professionnelle ouverte sur la diversité, l'adaptabilité et la remise en question à travers la pratique réflexive.
- Accueille chaque famille dans ses dimensions culturelles en garantissant une entière neutralité ethnique, religieuse et politique.
- S'appuie sur les principes théoriques dits « de prise en charge de qualité ».
- Travaille dans un esprit de collaboration avec ses collègues, dans le respect, l'écoute et le dialogue.
- Possède son système de représentation de l'éducation et est apte à s'en distancer et à comprendre que celui des familles puisse être différent. L'intérêt des enfants prime et la recherche de consensus prévaut.
- Est engagé dans un processus de formation permanente, de remise en question et de recherche lui permettant d'augmenter ses compétences et son efficacité.

Animée par une philosophie commune, le personnel de l'APEM respecte et partage quotidiennement les valeurs suivantes :



Les objectifs globaux poursuivis par l'APEM sont :

- Assurer un accueil quotidien de qualité de l'enfant
- Promouvoir la santé et le développement de l'enfant
- Développer le partenariat avec les familles et soutenir la parentalité
- Participer à la cohésion sociale et communautaire.

4. Concept pédagogique

4.1 Assurer un accueil quotidien de qualité de l'enfant

Assurer la qualité dans nos lieux d'accueil implique de créer des contextes de vie stimulants qui suscitent chez les enfants l'envie de découvrir et d'expérimenter. Pour garantir cette qualité, 4 grands domaines sont mis en évidence dans notre concept d'accueil, à savoir :

- La création de liens significatifs entre les enfants et les adultes
- La création d'un cadre de vie épanouissant
- Les activités qui soutiennent le développement global de l'enfant
- L'inclusion et la participation des enfants à la vie quotidienne de la structure.

4.1.1 La création des liens significatifs entre les enfants et le personnel éducatif

Garantir la sécurité physique des enfants accueillis est la base indispensable du travail du personnel éducatif. Leur sécurité affective est tout autant importante. C'est avec la création de liens significatifs avec les adultes qui les accompagnent mais aussi avec ses pairs, que l'enfant se sent en confiance et à l'aise dans le milieu dans lequel il évolue. Pour les adultes, créer et maintenir ce lien de qualité implique de :

- Donner à l'enfant le temps de se familiariser et de comprendre l'environnement de la structure de manière progressive.

- Construire avec chaque enfant une relation de confiance qui lui procure des points de repère et un sentiment de compétence.
- Inviter les enfants à développer leurs contacts sociaux et leurs comportements coopératifs.
- Encourager l'enfant à exprimer son avis et le prendre en compte.
- Accueillir les émotions de l'enfant pour lui donner la permission de les vivre et de les comprendre.
- Structurer le temps par des rituels qui sécurisent les enfants.
- Avoir un regard valorisant sur les activités de l'enfant.

Le sentiment de sécurité qu'éprouve l'enfant lorsqu'il développe des liens de qualité avec les adultes qui l'entourent est à la base de sa capacité à explorer le monde, devenir peu à peu autonome et développer des contacts sociaux stimulants et nourrissants.

4.1.2 La création d'un cadre de vie épanouissant

Le cadre de vie est un facteur important du développement physique, psychique et social des enfants. Les espaces doivent être adaptés à leur âge et à leurs besoins. Ils fournissent aux enfants un sentiment de sécurité indispensable pour explorer, découvrir et s'approprier le lieu de vie.

Afin de promouvoir un cadre de vie épanouissant, les équipes éducatives pensent leur concept d'aménagement en termes de mobilier, d'objets, de jeux et de matériel en s'appuyant notamment sur les observations des enfants dans leurs aptitudes à investir les différents espaces de vie.

Les équipes éducatives veillent à :

- Offrir aux enfants des espaces de vie stimulants et porteurs de sens.
- Créer des espaces de vie diversifiés qui favorisent l'activité autonome des enfants.
- Rendre les espaces de vie accueillants et attractifs.
- Personnaliser les espaces de vie afin de développer le sentiment d'appartenance.
- Solliciter la participation des enfants selon leur niveau de développement.

4.1.3 Les activités qui soutiennent le développement global de l'enfant

Les structures de l'APEM visent à encourager et aider les enfants à grandir en tenant compte de leur niveau de développement, de leurs besoins et de leurs intérêts. Les activités proposées fournissent à l'enfant autant d'occasions d'expérimenter, d'observer, d'imaginer et d'interagir avec les autres enfants et

les adultes. Ces derniers utilisent un langage clair et approprié à l'âge des enfants.

C'est à travers le jeu que l'enfant fait des apprentissages. Jouer librement avec d'autres enfants est un facteur important de son développement. Le déroulement d'une journée type accorde un temps suffisant dédié au jeu libre en veillant à stimuler les différents domaines de développement :

- Cognitif
- Moteur
- Socio-affectif
- Artistique

Pour susciter cette envie d'apprendre, le personnel éducatif veille à :

- Offrir des espaces de jeux diversifiés.
- Confronter les enfants à des activités, jeux, matériaux qui présentent des intérêts nouveaux.
- Rendre l'aménagement des salles propice à l'expérimentation et à la découverte.
- Ajuster son positionnement professionnel entre distance et proximité pour donner à la fois liberté et sécurité.
- Inciter les enfants à décider eux-mêmes à quoi ils veulent jouer.
- Créer des situations de groupes stimulantes, valorisantes et sécurisantes.
- Soutenir les enfants confrontés à des difficultés afin de les surmonter de manière constructive.

De nombreuses activités de stimulation et d'éveil sont proposées aux enfants sous diverses formes ludiques pour provoquer leur curiosité, en priorisant leur libre choix. C'est par les choix que l'enfant peut faire qu'il acquiert peu à peu son autonomie physique, psychique et affective.

Lorsque l'enfant est guidé dans ses choix de manière bienveillante, il apprend à s'affirmer et développe sa confiance en lui. En même temps, par le biais du jeu, des activités et des actions quotidiennes, l'enfant apprend la vie en groupe avec son lot de codes et de règles. Il développe également la patience, le partage et les habilités sociales indispensables à la vie en groupe.

4.1.4 L'inclusion et la participation des enfants à la vie quotidienne de la structure

Les collaboratrices et les collaborateurs entretiennent et valorisent la participation des enfants dans les différentes décisions qui organisent la vie

quotidienne de la structure. Il ne s'agit pas de laisser tout faire mais bien de soutenir l'enfant dans l'appropriation de son environnement, en lien avec la réalité qu'il vit et ses préoccupations quotidiennes.

Le degré de participation des enfants à la vie de la structure dépend de leur âge et prend une forme de plus en plus concrète et formelle au fur et à mesure qu'ils grandissent. Les adultes démontrent une attitude positive et valorisante à la contribution des enfants à la vie de la structure :

- En acceptant et en encourageant les initiatives des enfants.
- En amenant les enfants à résoudre des problèmes ensemble.
- En responsabilisant les enfants dans leurs actes.
- En discutant et en négociant ensemble.
- En aidant les enfants à comprendre les rapports sociaux.
- En accueillant les différences entre les enfants comme une source d'enrichissement pour le groupe.

Inclure et faire participer les enfants dans la vie quotidienne de la structure les encourage à jouer leur rôle dans la communauté. Par leur implication, ils apprennent à négocier, écouter et comprendre l'autre ; des compétences indispensables au bien-vivre ensemble.

L'Association de la Petite Enfance de Martigny offre la possibilité aux enfants ayant des besoins particuliers d'intégrer les structures d'accueil et de progresser à leur rythme dans un environnement qui soutient leur développement et participe à leur intégration sociale. En accueillant les enfants qui ont des besoins particuliers, le personnel éducatif contribue à :

- Stimuler le comportement d'exploration des enfants.
- Apprendre à nouer et développer des relations avec d'autres enfants.
- Faciliter le passage dans le cadre de la scolarité obligatoire.
- Atténuer le risque d'isolement des familles par la création de liens sociaux.
- Faire de la diversité une situation qui devient naturelle.

4.2 Promouvoir la santé et le développement des enfants

Les structures d'accueil placent le bien-être psychique, physique et social de l'enfant au centre de leur engagement. Elles ont pour tâche de reconnaître les ressources des enfants afin de renforcer la confiance en soi, l'autonomie et la personnalité.

Afin de développer pleinement son potentiel, l'enfant a besoin de liberté pour découvrir le monde en étant soutenu et guidé par des adultes qui reconnaissent

ses besoins de : bouger, jouer, sortir en plein air, disposer de matériel et vivre des activités adaptées à sa phase de développement.

Afin de promouvoir la santé des enfants, les équipes éducatives veillent à :

- Offrir des temps et des espaces de repos et de ressourcement.
- Garantir un équilibre dans la composition des repas.
- Créer un climat convivial durant les temps de repas.
- Garantir l'intimité corporelle des enfants.
- Encourager les enfants dans l'apprentissage de l'hygiène corporelle.

4.3 Développer le partenariat avec les familles et soutenir la parentalité

La collaboration entre les parents et les membres du personnel de l'APEM est primordiale pour une prise en charge optimale de l'enfant et implique une réciprocité dans la relation. Pour que celui-ci se sente intégré, les parents doivent être à l'aise et en confiance.

Les parents et les équipes éducatives entretiennent un dialogue autour des questions d'éducation ou d'autres préoccupations en reconnaissant et respectant les rôles et les compétences de chacun.

Prendre le temps d'échanger avec les parents permet de les soutenir dans leur rôle parental et de mieux connaître leur enfant. La continuité entre la maison et le lieu d'accueil et l'école pour les enfants plus âgés est ainsi assurée. Ces temps de dialogue entre parents et membres des équipes éducatives sont une opportunité pour comprendre les attentes des parents et leur présenter le concept d'accueil de la structure.

Le temps des transmissions va permettre aux équipes éducatives et aux parents de communiquer, de renforcer le partenariat et dans certaines situations de mettre en place des aménagements spécifiques pour répondre aux besoins de l'enfant et de sa famille.

Des projets permettant des rencontres entre les parents et les membres du personnel de l'APEM sont mis en place à différents moments de l'année pour :

- Sensibiliser les parents à des thématiques clés pour le développement des enfants de 0 à 12 ans.
- Offrir des espaces de rencontre et de partage dans une perspective de co-éducation, sur des sujets divers en lien avec l'éducation des enfants.
- Faire connaître aux parents le fonctionnement et les visées éducatives des structures de l'APEM.

4.4 Participer à la cohésion sociale et communautaire

Les structures d'accueil de l'enfance ont une fonction sociale qui consiste à favoriser les échanges entre les parents qui nouent, dans ce cadre, des liens entre eux. Ces connexions sociales peuvent générer la confiance en l'autre et la tolérance à l'égard de la diversité.

Les structures d'accueil sont un maillon important de la cohésion sociale et communautaire. Par leurs actions quotidiennes, les nombreux échanges formels ou informels entretenus avec les familles, les membres du personnel de l'APEM visent à :

- Promouvoir l'égalité des chances en termes d'accès aux structures d'accueil.
- Encourager le développement précoce.
- S'engager et prendre position contre toute forme de discrimination en encourageant la découverte de l'autre dans une approche interculturelle.
- Maintenir et intensifier les collaborations des institutions au niveau local afin d'effectuer une prévention efficace.
- Contribuer à la baisse de l'isolement social de certaines familles.

5. Conclusion

Le concept d'accueil préscolaire et parascolaire contribue au développement de la qualité de la prise en charge des enfants. Il pose un cadre contraignant et les bases fondamentales pour les prises de décision et les activités quotidiennes. En tant qu'outil opérationnel principal de l'APEM, il est régulièrement actualisé afin d'être en adéquation avec les récentes connaissances issues du monde scientifique et de la pratique.

Les structure d'accueil de l'APEM

Nurserie – crèches en ville de Martigny



La Nurserie



Les Colombes



Les Galopins



Les Gavroches

UAPE en ville de Martigny



Au Beau Milieu



La Tribu



Le Totem



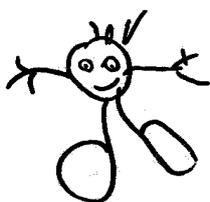
L'Abri Co Jeux

A Charrat



Nurserie – crèche- UAPE

Garderies en ville de Martigny



L'île aux Enfants



Pamplemousse